

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – 1

Monsieur le Proviseur ouvre la séance à la Bibliothèque Générale à 18H00, le quorum de 15 membres étant atteint.

Validation du PV du Conseil d'Administration du 7 novembre 2017 :

Monsieur le Proviseur annonce que le Procès-verbal du précédent Conseil d'Administration du 6 novembre 2017 sera validé lors du premier Conseil d'Administration de l'année 2018, le document ayant été reçu tardivement par les membres du Conseil d'Administration, ils n'ont pas pu l'étudier et ne peuvent donc émettre aucune remarque.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – 1

Budget 2018 du lycée Louis Barthou

Monsieur le Proviseur assisté de Monsieur l'Agent Comptable rappellent les principes budgétaires (annualité, universalité, unité, spécialité, sincérité) et indiquent que le vote portera sur la totalité du budget et non sur la répartition des crédits par services.

Les **recettes** s'élèvent à 2 251 064 €.

- 40 % concernent la part restauration et hébergement
- 8 % contribution complémentaire des parents pour voyages et sorties
- 21 % la part État dont les salaires des enseignants
- 18 % la part Région
- 1 % la taxe d'apprentissage
- 8 % la contribution entre services d'établissement
- 4 % divers

Le passage à la Région Nouvelle-Aquitaine a apporté une révision du calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF). La base de calcul prend désormais en considération le nombre d'élèves du secondaire, soit 1400 lycéens, excluant les 400 élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Même si cette dotation a augmenté de 4,3 % par rapport à l'année précédente, cela représente une moins-value au regard de la plupart des autres lycées de la Région.

Les **dépenses** sont équilibrées avec les recettes.

Les Représentants des parents regrettent que ces augmentations ne profitent pas plus à la pédagogie mais soient axées principalement autour du budget de fonctionnement des services administratifs, et proposent que l'excédent de résultat soit consacré à la participation du lycée au financement des sorties pédagogiques.

Monsieur le Proviseur précise que tout de même la part des accompagnateurs est prise sur le budget pédagogie du lycée. Il indique que le fonds de roulement du lycée Louis Barthou (la somme de réserve permettant d'acquitter ses charges avant perception de l'ensemble des recettes) représente actuellement 35 jours du budget de fonctionnement et que l'on peut envisager de la diminuer. Cela permettra d'aider au financement des voyages. Le risque étant que cette aide ne peut être pérenne au fil des ans.

Le représentant de la Région estime que de trop réduire ce fonds n'est pas sans risque et rappelle que sa nature première doit résider dans l'investissement.

Monsieur le Proviseur décide que ce sera le résultat budgétaire 2017 qui sera accordé pour les sorties et voyages, après consultation du CA.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Proviseur remercie les différents participants pour leur engagement dans l'élaboration de ce budget et note qu'un travail préparatoire de qualité a permis le résultat de ce vote.

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – 2

Fonds sociaux

Monsieur le Proviseur indique que leur attribution se fait lors de commissions réparties tout au long de l'année. Les critères ne sont pas rendus publics car les décisions finales restent confidentielles. Il faut toutefois souligner que la priorité est accordée aux besoins fondamentaux : restauration et hébergement, achat de matériel ou manuels scolaires. Les sorties et voyages scolaires n'entrent pas, sauf exception, dans le champ d'attribution de ces fonds.

Les Représentants des parents soulignent qu'il en est pourtant fait mention dans les formulaires d'inscription.

Monsieur le Proviseur convient qu'une reformulation est à trouver mais décide de maintenir cette mention car cela permet de repérer les familles en difficulté qui n'ont pas eu l'occasion de se signaler.

Adhésion au service annexe SM CAMMI

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration de lui donner l'autorisation de signature pour la convention de prestation entre le lycée Louis Barthou et le service SM CAMMI pour assistance de proximité de la cellule informatique.

Le SM CAMMI est un service mutualisé pour les établissements du second degré soumis à cotisation et pouvant être souscrit pour l'administration et/ou la pédagogie.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

Voyage à l'étranger (Irlande) en mai 2018 pour des élèves de seconde

Un voyage est organisé pour 47 élèves répartis dans 4 classes de seconde euro anglais (501-502-510-511). Ce projet implique une discipline non linguistique (DNL), l'histoire-géographie en l'occurrence et le thème retenu est l'immigration. Chaque élève doit s'acquitter de 463 € pour couvrir l'ensemble des frais. La traversée est prévue en bateau, départ de Cherbourg ou Roscoff, les élèves sont logés dans des familles d'accueil.

Les représentants FCPE notent que, bien que les projets de voyage soient très intéressants, la participation financière à charge des familles peut s'avérer rédhibitoire pour certains et devenir ainsi un critère discriminant. Pour cette raison, ils s'abstiennent.

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration de se prononcer pour l'organisation du voyage en Irlande.

Vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 3

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Proviseur en profite pour indiquer que d'autres initiatives de sorties sont prévues, notamment dans le cadre d'un projet d'astronomie avec des élèves de 1eres S : visite de l'observatoire du Pic du Midi de Bigorre. Prix de la sortie pour chaque élève : 24 €.

Vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 2

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – 3

Délégation de compétence pour le lycée Louis Barthou exercice 2018

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration de lui donner l'autorisation de signature pour les bons de commandes et conventions inscrits au budget prévisionnel 2018, dans la limite des crédits ouverts à ce budget et des dispositions des marchés à procédure adaptée.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

Maintenance du chauffage et ventilation

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration de lui donner l'autorisation de signature pour l'adhésion au groupement de commande, pour relancer le marché de maintenance des installations de chauffage et de ventilation qui se termine le 31 juillet 2019, contrat à renouveler pour 8 ans

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

Adhésion au groupement de commandes du marché des ascenseurs et monte-charges

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration de lui donner l'autorisation de l'établissement d'une convention entre la Région et le lycée Louis Barthou constitutive d'un groupement de commandes pour la passation conjointe d'un marché de maintenance et de dépannage d'ascenseurs, de monte-charges et d'élévateurs pour personnes à mobilité réduite.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

Projets de conventions avec le collège Marguerite de Navarre

Monsieur le Proviseur indique à l'assemblée 3 projets de convention avec le collège voisin afin de mettre en commun des moyens et des objectifs sur différents points :

- la filière allemande.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

- des échanges entre les chorales. Certains élèves du lycée qui ne peuvent se rendre à la chorale le mardi à 13 h pourront rejoindre la chorale de Marguerite de Navarre.

- en cas de problème majeur, les élèves du collège Marguerite de Navarre auront la possibilité d'évacuer vers le gymnase du lycée ou devant la MDL sur l'ancien parking.

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – 4

Paie à façon-Convention tripartie

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer la convention tripartie de prestations de service dans la réalisation de la paie des agents non titulaires de droit public recrutés par les EPLE adhérents, avec le Rectorat et le lycée Saint Cricq, et les mandats ci rapportant à la délégation du lycée Saint Cricq établissement mutualisateur.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

Budget 2018 GRETA SUD AQUITAINE (GSA)

La présentation du budget est précédée d'un panorama de l'activité du GSA par Madame La Directrice.

Les groupements d'établissements (Greta) sont les structures de l'Éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans beaucoup de domaines professionnels. Le GSA est implanté à Pau, Dax, Mont-de-Marsan et Bayonne. Les personnes inscrites à cet enseignement, au total 7 500 stagiaires, sont des salariés en alternance et des primo-accédants.

Les secteurs concernés sont la chimie, le tertiaire, la santé, le social, le numérique, le BTP, l'hôtellerie, les compétences-clés, le thermalisme, la validation des acquis de l'expérience (VAE) et le transport.

Le GRETA axe sa gestion sur une souplesse par rapport aux besoins du marché et a une obligation de résultats sur le placement des emplois.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 6

Provision Greta Sud Aquitaine

Décision budgétaire modificative pour vote en vue de réaliser une provision.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Elles ont un caractère provisoire.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – 5

Adhésion au service annexe SM CAMMI GSA

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration de lui donner l'autorisation de signature pour la convention de prestation entre le GRETA SUD AQUITAINE et le service SM CAMMI, Rectorat de Bordeaux, pour assistance de proximité de la cellule informatique. Le SM CAMMI est un service mutualisé pour les établissements du second degré soumis à cotisation et pouvant être souscrit pour l'administration et/ou la pédagogie.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

Délégation de compétence Greta Sud Aquitaine exercice 2018

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration de lui donner l'autorisation de signature pour les bons de commandes et conventions inscrits au budget prévisionnel 2018, dans la limite des crédits ouverts à ce budget et des dispositions des marchés à procédure adaptée.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

Recrutement de personnels de droit public Greta Sud Aquitaine

Autorisation de recrutement et/ou de reconduction des contrats Greta Sud Aquitaine.

Vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 3

Vacations aux personnels non enseignants Greta Sud Aquitaine

Vacations pour l'année 2018 aux personnels non enseignants apportant leurs concours au fonctionnement des groupements d'établissements.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 = Approuvé à l'unanimité

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

IV – BATIMENTS

IV – 1

Questions diverses

• **Restructuration de l'internat**

En fait, la Direction du lycée Louis Barthou a opté pour une rénovation qui permettra une mise en œuvre plus rapide et moins coûteuse (par exemple, révision complète des douches). Cette décision intervient dans un contexte pluriannuel où des budgets importants ont été consacrés aux travaux d'accessibilité. La finalisation de l'étude est prévue en 2018, la réalisation en 2019.

• **Déclenchements intempestifs d'alarmes**

Monsieur le Proviseur rappelle qu'un courriel a été adressé à l'ensemble des parents le 20 octobre dernier pour signaler des agissements portant directement atteinte à la sécurité des bâtiments : des individus percutent volontairement les boîtiers d'alarme d'évacuation incendie. Malgré ces avertissements précisant que les auteurs sont passibles d'un dépôt de plainte et d'une procédure disciplinaire au sein de l'établissement, ces fausses alertes ont continué.

Monsieur le Proviseur réfléchit à l'installation de caméras de vidéosurveillance pour identifier formellement ces élèves.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

VII – VIE SCOLAIRE

VII – 1

Questions diverses

- **Vie lycéenne**

Les représentants élèves du Conseil pour la vie lycéenne (CVL) proposent leur programme pour cette année scolaire. 2 projets de l'année précédente sont reconduits : la vente de pulls et le bal des lycéens prévu en mai 2018.

Une semaine de la Culture doit se tenir du 5 au 10 février 2018, plusieurs animations seront proposées : rencontres avec des personnalités anciens élèves du lycée : Léopold Eyharts (spationaute), Stéphane Andrieux (directeur de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales, ONERA), Tony Estanguet (sportif), en vidéo seulement ; scènes ouvertes entre 12 et 14 h avec concerts musicaux ; projections de films (en accord avec le cinéma Le Méliès) ; 2 journées à thème.

- **Validation de la liste des parents d'élèves pour la participation aux conseils de classe**

Cette liste est visée par le Monsieur le Proviseur. D'après les textes réglementaires, seulement 2 délégués sont prévus par conseil.

Monsieur le Proviseur considère toutefois que les représentants des trois associations de parents d'élèves peuvent siéger en même temps.

- **Horaires d'ouverture du centre de documentation et d'information (CDI)**

Les représentants des élèves regrettent que le CDI ne soit plus ouvert pour les CPGE le mercredi après-midi. Monsieur le Proviseur explique que le Rectorat ne souhaite plus attribuer ce type de poste à des enseignants en réadaptation et que, compte tenu des effectifs en documentation, la priorité a été accordée au mercredi et samedi matins. Il indique qu'il existe pour les lycéens la possibilité de se rendre à la Médiathèque André Labarrère le mercredi après-midi.

- **Cantine**

Monsieur l'Agent Comptable rappelle l'instauration d'un forfait 4 jours de restauration pour les demi-pensionnaires et pour les internes de seconde, à partir de janvier 2018. Les parents intéressés par ces nouvelles formules doivent indiquer leur souhait au bureau de l'intendance avant le 11 décembre. Normalement, chaque famille concernée a dû recevoir un courriel d'information.

VII – VIE SCOLAIRE

VII – 2

- **Projet de jardin dans l'enceinte du lycée**

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 27 NOVEMBRE 2017

Madame la documentaliste, présente cette initiative issue du projet éco-école permettant aux élèves de s'intéresser à la biodiversité (Madame la documentaliste, invitée à ce conseil d'administration pour ce sujet quitte la salle après son intervention).

Les objectifs du projet : créer un jardin fleuri, attractif, facile d'entretien, économe en eau et pouvant résister deux mois d'été sans entretien.

Avec l'appui du Conservatoire des légumes anciens du Béarn (CLAB), plusieurs emplacements ont été envisagés : devant la Maison des lycéens (MDL) sur l'ancien parking avec installation de trois grandes jardinières où il est prévu des mélanges de fleurs et plantes mellifères, et un espace en pleine terre, le long du mur du lycée, à 20 m du jardin sauvage.

Monsieur le Proviseur remercie Madame la documentaliste pour son engagement dans cet intéressant projet. Une aide financière sera octroyée par le lycée sur présentation d'un budget prévisionnel.

- **Publication des PV des CA sur le site du lycée**

Les Représentants des Parents d'Élèves FCPE demandent quand seront publiés les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration.

Monsieur le Proviseur indique que le processus de mise en ligne des procès-verbaux validés a été initié.

- **Retards des élèves liés à ceux des trains**

La FCPE signale que des parents d'élèves lui ont signalé des difficultés rencontrées par leurs enfants pour être ponctuels en cours suite aux retards de la SNCF, retards indépendants de la volonté de l'élève ou de sa famille.

Monsieur le Proviseur regrette ces retards qui pénalisent les élèves mais le lycée n'en est pas responsable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 20h20.